

Nous devons aussi nous assurer que la campagne ne nuise pas aux autres aspects des activités courantes du Centre, particulièrement à ses obligations en matière de mise en oeuvre et de services consultatifs. La Campagne mondiale constitue une priorité parmi d'autres et elle doit être perçue comme étant coexistante, plutôt qu'entrant en concurrence, avec d'autres priorités non moins dignes d'intérêt. Nous recommandons donc que les besoins en ressources financières et humaines de la Campagne mondiale soient exposés clairement à l'avenir et soumis à l'examen de la Commission. Ainsi, les progrès de la Campagne pourront être évalués avec précision et les besoins en ressources pourront être pesés soigneusement au regard des autres objectifs établis et des divers programmes existants.

Le Canada aurait plusieurs autres observations à faire au sujet de la Campagne mondiale, mais le temps ne nous permet pas d'entrer ici dans les détails. Nous suggérons toutefois que le Sous-Secrétaire général réalise au cours de l'année des consultations informelles auprès de tous les groupes régionaux, afin d'établir un programme multidimensionnel qui puisse servir de point de départ aux discussions de la Commission. Il s'agit certainement là d'un programme innovateur et important, auquel tous les membres de la communauté des Nations Unies devraient s'intéresser.

J'aimerais me pencher un instant sur les autres thèmes inscrits à ce point de l'ordre du jour, pour souligner une notion essentielle. Lorsque ce point de l'ordre du jour a été créé, la question de la mise en oeuvre constituait l'axe central des délibérations de la Commission. De quelle façon devons-nous mettre en oeuvre les normes établies au cours des